

Remplissez la **partie 1** de ce formulaire pour calculer votre crédit d'impôt pour frais de scolarité des diplômés et, s'il y a lieu, la **partie 2** pour calculer votre remboursement pour frais de scolarité des diplômés.

Les **frais de scolarité admissibles** incluent les frais de scolarité pour lesquels vous pouviez demander le montant pour frais de scolarité fédéral après 2004 jusqu'à la date d'obtention de votre diplôme. Les frais de scolarité doivent être payés pour vous dans un programme admissible. Ce programme doit être certifié sur le *Graduate Retention Program Eligibility Certificate*.

Si vous avez des frais de scolarité pour lesquels vous ne pouviez demander le montant pour frais de scolarité fédéral, vous pouvez peut-être les demander. Pour en savoir plus, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada.

Si vous transmettez votre déclaration par voie électronique, conservez toutes vos pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande. **Si vous envoyez votre déclaration sur papier, joignez-y ce formulaire et votre *Graduate Retention Program Eligibility Certificate*.**

## Partie 1 – Crédit d'impôt pour frais de scolarité des diplômés

Inscrivez le montant du crédit d'impôt pour frais de scolarité des diplômés de la Saskatchewan pour 2014 selon votre avis de cotisation ou nouvelle cotisation de 2013. \_\_\_\_\_ 1

Si vous avez demandé et obtenu un *Graduate Retention Program Eligibility Certificate* pour l'année d'imposition **2014** du Saskatchewan Ministry of Advanced Education, remplissez la ligne 2. Remplissez les lignes 3 et 4 pour tout certificat supplémentaire pour **2014**.

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	
Inscrivez le type de programme selon votre <i>Graduate Retention Program Eligibility Certificate</i> pour <b>2014</b> .	Inscrivez le montant du « Eligibility Maximum » selon votre <i>Graduate Retention Program Eligibility Certificate</i> pour <b>2014</b> .	Inscrivez le montant de vos frais de scolarité admissibles payés.	Inscrivez le montant <b>le moins élevé</b> : colonne 2 ou colonne 3.	
Certificat 1 <b>5970</b>	<b>5972</b>	<b>5971</b>		2
Certificat 2 <b>5973</b>	<b>5975</b>	<b>5974</b>	+	3
Certificat 3 <b>5976</b>	<b>5978</b>	<b>5977</b>	+	4
Additionnez les montants des lignes 2, 3 et 4 de la colonne 4.			<b>Montant total des frais de scolarité admissibles</b>	5
Taux			x	6
Ligne 5 multipliée par ligne 6			=	7
			▶ +	7
Additionnez les lignes 1 et 7.			<b>Total disponible du crédit d'impôt pour frais de scolarité des diplômés de la Saskatchewan</b>	=
Inscrivez le montant de la ligne 73 du formulaire SK428, <i>Impôt de la Saskatchewan</i> .				9
Inscrivez le montant <b>le moins élevé</b> : ligne 8 ou ligne 9. Inscrivez le résultat à la ligne 74 du formulaire SK428.			<b>Crédit d'impôt pour frais de scolarité des diplômés de la Saskatchewan</b>	=
				10

Si le montant de la ligne 10 est **inférieur** au montant de la ligne 8, remplissez la partie 2 pour calculer votre remboursement pour frais de scolarité des diplômés.

## Partie 2 – Remboursement pour frais de scolarité des diplômés

Inscrivez le montant de la ligne 8.		11
Inscrivez le montant de la ligne 10.	-	12
Ligne 11 moins ligne 12. Inscrivez le résultat à la ligne 1 du formulaire SK479, <i>Crédits de la Saskatchewan</i> .	<b>Remboursement pour frais de scolarité des diplômés de la Saskatchewan</b>	=
		13

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.